



Caution non rendu en totalité

Par lailaaa, le 24/12/2011 à 17:18

Bonjour,

je vais essayer d'expliquer mon problème, j'avais loué un appartement dans le privé en octobre 2010 en rentrant déjà il y avait des dégâts causés par l'eau au plafond chaque fois la propriétaire quand elle vient chercher son chèque je vais le repeindre jusqu'au Mars 2011 encore dégâts d'eau donc plus de traces au plafond je l'ai appelé pour le lui dire, bon j'ai fait le nécessaire avec ma voisine et on a envoyé tout à l'assurance, or après 10 jours on m'appelle car HLM me lègue un appartement, donc, j'ai résilié mon contrat d'assurance et j'ai réouvert un autre c'est la même assurance, madame donc m'a envoyé 180€ et elle m'a retenu 250€ de ma caution que l'assurance devait me donner, et que l'assurance ne m'a rien donné puisque, j'ai déménagé, là j'aimerais savoir quoi faire, je pense que elle n'a pas droit de faire ça, je lui ai dit et j'ai envoyé la copie de la lettre de mon assurance qui refuse de payer, voilà depuis août j'ai pas reçu sa réponse, j'aimerais, s'il vous plaît me dire qu'est-ce que je dois faire merci d'avance.

Par lailaaa, le 26/12/2011 à 13:54

bonjour,

pas de réponse malgré les 27 lectures